

Activité : A.1.3.1

Réaliser une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé

Termes de Référence

ONG ALCRER

Juin 2019



I. Contexte et Justification

Au Bénin, la disparité du taux de desserte en eau potable des populations a conduit certains acteurs, à recourir à la création des forages privés et des Postes d'eau autonomes (PEA). Cette réponse locale qui s'apparente à une démission de l'État est devenue un danger pour la santé. Prouvée insalubre, l'eau des PEA constitue une menace pour la santé des populations condamnées à y avoir recours. Si leur suppression n'est pas envisagée par les autorités centrales, faute de réponse adéquate, la seule alternative reste le traitement de l'eau vendue aux communautés.

Les populations n'ont toujours pas conscience qu'elles boivent de l'eau souillée à l'origine de plusieurs maladies dont elles sont victimes et qui aggravent leur situation de pauvreté. Un manque d'information pour contrer l'ignorance des règles d'hygiène et de propreté s'observe encore dans le contexte actuel d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (cible 6.5 de l'ODD6) et du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 (projets phares 43 et 44). Les forages privés et PEA prolifèrent dans le pays. Actuellement, on les rencontre principalement dans les centres semi-urbains et urbains mais, leurs localités d'implantation pourraient se diversifier assez rapidement, vu leur rythme d'expansion.

La perspective pour l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement reste un défi dans plusieurs aspects du secteur dont la qualité de l'eau des forages privés et PEA.

C'est dans cette dynamique que le Volet Gouvernance du Programme OmiDelta financé par la SNV Bénin¹, qui gère le Fonds "Acteurs Non Etatiques" pour le compte de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, a prévu la réalisation d'une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé.

II. Objectifs de l'activité

L'activité vise globalement à contribuer à améliorer la qualité de l'eau des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé.

De façon spécifique, il s'agit de :

- analyser l'évolution de la dynamique de mise en place des forages privés et des postes d'eau autonome et leur utilisation, et ;
- proposer les actions à mener pour réguler leurs activités dans les communes du Delta de l'Ouémé.

III. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- les informations et données sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé sont disponibles ;
- les actions de régulation à mener dans les communes du Delta de l'Ouémé pour améliorer la qualité de l'eau des forages privés et postes d'eau autonomes sont proposées ;
- le rapport de l'étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé est validé.

IV. Méthodologie

L'étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé sera réalisée sur la base des résultats de l'étude sur la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement qui a révélé que dans certaines communes, les populations abandonnent l'eau des FPM² et des AEV³ pour des forages privés et les postes d'eau autonome qui sont moins chers pour la population mais de qualité souvent douteuse.

L'étude permettra d'analyser l'évolution de la dynamique de mise en place des forages privés et des postes d'eau autonome et leur utilisation.

Les informations et données attendues de l'étude sont les suivantes :

- description, inventaire et typologie des forages privés et PEA et des acteurs concernés dans le Delta de l'Ouémé ;
- qualité de l'eau fournie par des forages privés et les postes d'eau autonome ;
- prix pratiqués au niveau de ces sources d'eau ;
- problèmes de santé causés par l'eau de ces sources ;
- forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'utilisation des forages privés et PEA ;
- dynamique en cours en matière de des forages privés et PEA dans le Delta de l'Ouémé ;

¹ SNV-BENIN : Organisation Néerlandaise de Développement

² FPM : Forage équipé de Pompe à Motricité humaine

³ AEV : Adduction d'Eau Villageoise

- enjeux et défis ;
- actions de régulation des activités des forages et PEA privés dans les communes du Delta de l'Ouémé ;
- priorisation des initiatives ;
- etc.

Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative.

L'étude sera réalisée par un(e) consultant(e) et les résultats seront validés en atelier.

Le/la consultant(e) proposera dans le rapport de démarrage les techniques et outils le plus pertinentes pour l'atteinte des objectifs de la mission et produire un rapport qui sera validé au cours d'un atelier.

Le/la consultant(e) sera recruté (e) sur la base d'une offre technique et d'une offre financière fournies suite à un avis à manifestation d'intérêt.

V. Durée et période de la mission

La durée de la mission sera au maximum de vingt (20) hommes/jours courant à partir de la date de signature du contrat.

La période de la mission est en juillet 2019.

VI. Zone cible

Les communes du Delta de l'Ouémé : Cotonou, Abomey-Calavi, Adja-ouèrè, Pobè, Adjohoun, Akpro-Missérété, Covè, Ouinhi, Dangbo, Porto-Novu, Sakété, Sèmè-Podji, Sô-Ava, Zagnanado, Za-Kpota

VII. Profil du consultant

Le/la consultant(e) doit avoir des compétences et expériences avérées en matière de gestion des infrastructures hydrauliques ou dans le domaine de l'hydraulique villageoise au Bénin et répondant aux critères de qualification suivants :

- **être titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+ 5 en Sciences de l'Eau ou Génie Rural ;**
- **avoir au moins dix (10) années d'expériences** dans le domaine de la problématique de gestion des infrastructures hydrauliques en général et de l'hydraulique villageoise en particulier ;
- avoir réalisé au moins deux (2) missions de diagnostic ou d'évaluation du service public de l'eau potable en milieu rural au cours des dix (10) dernières années ;
- avoir réalisé une mission relative aux forages privés et postes d'eau autonomes serait un atout.

VIII. Livrables

Les livrables attendus de la présente mission sont :

- un rapport de démarrage ;
- un rapport provisoire de l'étude ; qui sera validé par des acteurs identifiés au cours d'un atelier ;
- un rapport final intégrant la prise en compte des observations, amendements et recommandations issus de l'atelier de validation

Tous ces rapports seront déposés en version électronique et en version papier en trois exemplaires à déposer au secrétariat de l'ONG ALCRER.

IX. Dépôt des offres

Les propositions d'offres doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et parvenir au plus tard le **vendredi 5 juillet 2019 à 17 heures** au secrétariat de l'ONG ALCRER sise Immeuble TOMEDÉ à 100 m de la télévision Canal 3 en allant au carrefour Bénin Marché ou Bank Of Africa (BOA), C/2124 D / Agence Atlantique Assurances, Quartier Mèntonin, Cotonou, 01 BP 2769, Tél. : 21.38.66.46 / 94 19 16 13, E-mail : alcrerpara@yahoo.fr

L'offre technique doit :

- respecter les critères de qualification du profil de consultant au point VII ;
- préciser la démarche de conduite de la prestation ;
- comporter une copie de la fiche de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) et du curriculum vitae (CV) actualisé et signé.

L'offre financière doit indiquer, en TTC (toutes taxes comprises), le nombre hommes / jour et le montant total de la prestation en chiffres et en lettres. Elle doit comporter une clause sur le délai minimum de validité de l'offre qui est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Elle est fixe pendant toute la durée de la mission et ne pourra varier sur aucun point. Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera considérée comme ne satisfaisant pas aux conditions de l'appel d'offres et sera écartée.

Les deux (2) offres doivent être mises sous plis séparés et identifiées en offre technique et offre financière, le tout dans une enveloppe portant la mention « **Etude prospective sur le développement des forages privés et PEA / OmiDelta** ».

Les offres doivent être déposées en trois (3) exemplaires (un original et 2 copies).

Les frais relatifs à l'organisation de la séance de présentation du rapport de démarrage et de l'atelier de validation des résultats de l'étude sont à la charge du projet.